



COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

DELIBERATION N°2026/19

**ADMINISTRATION GENERALE : Création de la Commission d'appel d'offres –
Approbation de son règlement intérieur – Élection de ses membres**
RAPPORTEUR : Nicole CHEVALIER, Présidente du SyMPaC

VU

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2,
- Le code de la commande publique,
- Les délibérations n°2026/17 et n°2026/18 relatives, respectivement, à la dérogation au scrutin secret et aux modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,

CONSIDÉRANT

- Qu'à l'issue des élections municipales de mars 2026, le comité syndical du SyMPaC sera renouvelé et installé le 11 mai 2026,
- Qu'il appartient au comité syndical nouvellement installé de constituer la Commission d'appel d'offres, organe obligatoire pour les marchés publics soumis à procédure formalisée,
- Que la Commission d'appel d'offres est présidée par le Président du SyMPaC ou son représentant et comprend des membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante,
- Que le Conseil syndical doit élire en son sein cinq (5) membres titulaires et cinq (5) membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Que l'élection a lieu au scrutin de liste, sans panachage, dans les conditions prévues par le CGCT,
- Que la Commission d'appel d'offres est notamment compétente pour examiner les candidatures et les offres, éliminer les offres irrégulières ou inappropriées, choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, attribuer les marchés et, le cas échéant, déclarer les procédures infructueuses.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **CREE la Commission d'appel d'offres du SyMPaC** pour la durée de la mandature issue des élections municipales de 2026 ;
- **APPROUVE le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres** (annexe en pièce jointe) ;
- **PROCEDE à l'élection**, au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
 - de **cinq (5) membres titulaires**,
 - et de **cinq (5) membres suppléants**, au sein du Conseil syndical ;
- **PRECISE** que les membres suppléants remplacent indifféremment les membres titulaires dans l'ordre de la liste.

Acte certifié exécutoire com pte tenu de :
→ son envoi en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
→ sa réception en Sous-Préfecture le : 19 mai 2026
→ son envoi à l'affichage le : 22 mai 2026
La Présidente du SyMPaC,
Nicole CHEVALIER

ADOPTE A L'UNANIMITE
La Présidente du SyMPaC,

Nicole CHEVALIER

COMITE SYNDICAL EN DATE DU 11 MAI 2026

Le onze mai de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC puis de Madame CHEVALIER pour l'élection du Président (en tant que doyenne de l'assemblée) et Présidente élue en cours de séance puis de Monsieur HAMY pour le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Etaient présents :

Mmes Christine ALEXANDRE, Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Faustine MALIAR, Caroline MATRAT, Corinne NOEL, MM. Bernard DELALIN, Philippe BOUCHEL, Patrick BRAEMS, Willy BUTTEZ, José DE GRAVE, DE SAINT JUST Blaise, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Sylvain LAPOTRE, Laurent LENOIR, Jean-Marc LEROY, Pascal PESTRE, Cyril POLLET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Nicole CHEVALIER, Virginie, GARENEAUX, MM. Yves ENGRAND, Richard LANDRON, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Sandrine LEPRINCE, MM. Patrick BOULOGNE, Eric BUY, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Jérémy MAHIEUX (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

MM. Benjamin DOUAY (pouvoir Mr HAMY), Philippe MIGNONET, Albert ROUSSEZ (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mme BOURGOIS Catherine (pouvoir Mr PLANQUE), MM. Jacques-André DELACRE (pouvoir Mr ENGRAND) (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Christophe DUPONT (pouvoir Mr LOQUET), Christophe HENARD (pouvoir Mr GUILBERT) (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient absents :

M. Eric BAHEUX (Grand Calais Terres & Mers) ;

Secrétaire de séance : Madame Christine ALEXANDRE

E